

Rôle de la séance publique du 05/03/2026 à 09h15**Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Monsieur HANNOYER**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY****01) N° 2302649****RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	COMPAGNIE ARMORICAINE DE NAVIGATION	SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE RICHTERS & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	

Requête de la COMPAGNIE ARMORICAINE DE NAVIGATION UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE GRANULATS contre le jugement n° 2000575 - 2001326 du 6 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 24 septembre 2019 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la région Pays de la Loire portant approbation des deux premières parties du document stratégique de façade « Nord-Atlantique – Manche Ouest », ainsi que la décision de rejet de son recours gracieux.

02) N° 2401241**RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	M. R Patrick	Me LECLERCQ
Défendeur	MORLAIX COMMUNAUTE	CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. Patrick R contre le jugement n° 2004356 en date du 16 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 10 février 2020 du conseil de communauté approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de Morlaix Communauté en tant qu'elle classe une portion des parcelles cadastrées section BD nos 15 et 16 situées sur le territoire de la commune de Plougasnou en zone UHc « Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant au tissus urbains d'habitat individuel.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

03) N° 2301937 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	Mme	S	Violette	SELARL PUBLI-JURIS
Intervenant	Mme	B	Lamia	Me JAUD
Défendeur	COMMUNE DE CLISSON			SELARL MRV

Mme Violette S demande à la cour d'obtenir l'exécution du jugement n° 1301061 du 4 novembre 2014 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 20 septembre 2012 par laquelle le conseil municipal de Clisson a approuvé la modification n° 4 du plan local d'urbanisme, en tant qu'elle ne réserve pas le cas de l'habitation implantée sur la parcelle ZH 136 et a pour effet d'interdire toute possibilité de rénovation ou d'extension de ladite habitation.

04) N° 2402085 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	Mme	C	Alla	SCP OLIVIER DE FASSIO- DAVID PERCHE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Alla K épouse C contre le jugement n° 2101748 du 7 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 septembre 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours administratif formé le 20 janvier 2020 contre la décision du préfet des Alpes-Maritimes du 6 novembre 2019 ayant rejeté sa demande d'acquisition de la nationalité française.

05) N° 2500044 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	M.	C	Isaac	SELARL LEVY AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Isaac C contre le jugement n° 2106970 en date du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née du silence gardé par le ministre de l'intérieur sur son recours dirigé contre la décision du 23 décembre 2020 par laquelle le Préfet de police de Paris avait rejeté sa demande de naturalisation, ainsi que ladite décision préfectorale.

06) N° 2500045 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	Mme	C	Sophia	SELARL LEVY AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Sophia C contre le jugement n° 2106734 en date du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 avril 2021 du ministre de l'intérieur rejetant son recours dirigé contre la décision du 23 novembre 2020 par laquelle le Préfet de police de Paris avait rejeté sa demande de naturalisation, ainsi que ladite décision préfectorale.

07) N° 2500046 RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur	Mme	C	Zélia	SELARL LEVY AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Zelia C contre le jugement n° 2107175 en date du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juin 2021 du ministre de l'intérieur rejetant son recours dirigé contre la décision du 23 décembre 2020 par laquelle le Préfet de police de Paris avait rejeté sa demande de naturalisation, ainsi que ladite décision préfectorale.

Rôle de la séance publique du 05/03/2026 à 10h15

Présidente : Madame RIMEU

Assesseurs : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST

Greffier : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2401677 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	SOCIÉTÉ « INITIATIVES & ENERGIES LOCALES (I.E.L) EXPLOITATION 65	AARPI LEXION AVOCATS
Défendeur	PREFECTURE DES COTES D'ARMOR	

La société « Initiatives & Energies Locales (I.E.L) Exploitation 65 demande à la Cour d'annuler l'arrêté du 5 février 2024 par lequel le préfet des Côtes-d'Armor a rejeté sa demande d'autorisation environnementale présentée pour la création et l'exploitation d'un parc éolien de toirs éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Jean Kerdaniel, ainsi que la décision de rejet du recours gracieux de l'exposante.

02) N° 2403504 RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	COMMUNE DE QUEVERT	CABINET ARES
Défendeur	Mme T Paulette	PERNET LUCIE AVOCAT
	M. T Guy	PERNET LUCIE AVOCAT
	M. T Luc	PERNET LUCIE AVOCAT
	M. T Paul	PERNET LUCIE AVOCAT
Autres parties	TERRA DEVELOPPEMENT	
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DINAN	CABINET ARES
	AGGLOMERATION	
	PREFECTURE DES COTES D'ARMOR	

Requête de la commune de Quévert contre, d'une part, le jugement avant-dire-droit n° 2205843 du 22 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a prononcé un sursis à statuer sur les conclusions de la requête dirigées contre le permis de construire délivré le 31 mai 2022 à la Sarl Terra Développement jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification du jugement, imparti pour notifier au tribunal un permis de construire modificatif régularisant le permis de construire attaqué et, d'autres part, contre le jugement n° 2205843 du 15 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de Mme Paulette T et autres, l'arrêté du 31 mai 2022 par lequel le maire de Quévert a délivré à la Sarl Terra Développement un permis d'aménager pour la création d'un lotissement de trente-cinq lots libres et de deux macro-lots ainsi que la décision du 22 septembre 2022 portant rejet de leur recours gracieux.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

03) N° 2402389

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur COMMUNE DE PLOMEUR

SELARL LE ROY
GOURVENNEC PRIEUR

Défendeur PREFECTURE DU FINISTERE

Autres parties M. B Roger

Requête de la commune de PLOMEUR contre le jugement n° 2205584 du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé le certificat d'urbanisme opérationnel délivré à M. Roger B le 27 juin 2022 pour la construction d'une maison individuelle d'une surface de plancher de 130 m2 sur les parcelles cadastrées section ZR nos 265 et 346 situées au lieu dit Kerzivi.

04) N° 2500052

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur Mme C Lysette Tatiana

NGUIYAN AVOCAT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Lysette Tatiana C contre le jugement n° 2315564 du 16 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 28 septembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 20 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Douala (Cameroun) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'étudiante.

05) N° 2500071

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur M. E Cristobal

BEHANZIN-UDY

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Cristobal E contre le jugement n° 2107842 du 7 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 12 mai 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a, d'une part, rejeté son recours administratif formé le 22 janvier 2021 contre la décision du préfet de police de Paris du 24 novembre 2020 ayant rejeté sa demande d'acquisition de la nationalité française et, d'autre part, confirmé ce rejet.

06) N° 2501971

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur Mme F Jihene

Me DAAGI

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Jihene J épouse F contre l'ordonnance n° 2504043 du 27 juin 2025 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 6 janvier 2025 par laquelle le préfet de la Haute-Corse a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

07) N° 2502175

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	M.	T	Jean Marie	Me DMOTENG KOUAM
	Mme	T	Pélagie Joëlle	Me DMOTENG KOUAM
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Jean-Marie T et Mme Pélagie Joëlle M épouse T contre le jugement n° 2400936 - 2403603 du 24 juin 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 6 décembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 3 août 2023 de l'autorité consulaire française à Yaoundé (Cameroun) refusant à l'enfant Kylian Carmel T la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France au titre du regroupement familial, ainsi que ladite décision consulaire.

Rôle de la séance publique du 05/03/2026 à 11h15

Présidente : Madame RIMEU

Assesseurs : Monsieur RIVAS et Monsieur HANNOYER

Greffier : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2302983 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur SOCIÉTÉ PARC EOLIEN GUERN
Défendeur PREFECTURE DU MORBIHAN

SCP WENNER

La société Parc Eolien Guern demande à la Cour d'annuler l'arrêté du 11 avril 2023 et la décision implicite de rejet née le 9 août 2023 par lesquels le Préfet du Morbihan l'a enjoint a démanteler et retirer des installations, suivi de la remise des lieux dans un état ne portant pas préjudice aux intérêts protégés par le code de l'environnement et l'a astreint au paiement de 1 000 euros par jour de retard à compter de la notification de l'arrêté et jusqu'à la mise en conformité du site.

02) N° 2401564 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur SOCIÉTÉ PARC EOLIEN GUERN
Défendeur PREFECTURE DU MORBIHAN

SCP WENNER

La société Parc Eolien Guern demande à la cour d'annuler l'arrêté du 20 novembre 2023, portant liquidation partielle de l'arrêté du 11 avril 2023, par lequel le préfet du Morbihan l'a astreint à payer 1 000 euros par jour de retard pour l'absence de commencement d'exécution de la mesure devant aboutir à la suppression des installations

03) N° 2402882 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur SOCIETE PARC EOLIEN GUERN
Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILLE-ET-VILAINE
PREFECTURE DU MORBIHAN

SCP WENNER

Requête de la société PARC EOLIEN GUERN contre le titre de perception émis le 1er décembre 2023 par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et Ile et Vilaine et la décision implicite de rejet de la DRFIP née le 31 juillet 2024, suite à l'arrêté du 11 avril 2023 du préfet de du Morbihan lui notifiant une astreinte, qu'il a par un autre arrêté en date du 23 novembre 2023, partiellement liquidée pour un montant de 184 000 euros.

04) N° 2500551 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	M. T Migmar	Me LE FLOCH
	Mme T Tenzin Tharkchoe	Me LE FLOCH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Migmar T et Mme Tenzin Thakchoe T contre le jugement n° 2314684 du 20 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française en Inde rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée pour Mme Tenzin Thakchoe T au titre de la réunification familiale.

05) N° 2502382 RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	Me RENARD Olivier	SELARL R & P AVOCATS OLIVIER RENARD
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Autres parties	Mme N Fatou	
	M. F Babacar	
	M. F Mor Talla	

Requête tendant à la rectification de l'erreur matérielle entachant l'arrêt 24NT00832 du 18 mars 2025 en tant que la cour administrative d'appel de Nantes a mis à la charge de l'Etat le versement au profit de Mme N de la somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sans en prévoir le versement à son avocat, Me Renard, en application de l'article 37 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ;